**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**CELLULE INFRASTRUCTURES**

**PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE ET AU TRANSPORT (PACT)**

# TERMES DE RÉFÉRENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGÉ DE REALISER UNE ETUDE BASE LINE SUR LES ACTIVITÉS D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES ASSORTI D'UN PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU PROJET PACT SUR LES TRONCONS MBUJI MAYI-KABINDA-MBANGA ET KANYABAYONGA-BUTEMBO

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### 1.1. Contexte général

Les violences basées sur le genre (VBG), particulièrement à l'endroit de la femme et de la jeune fille, sont une réalité sociale indéniable en République Démocratique du Congo. Elles revêtent plusieurs formes (viols, violences physiques, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesses non - désirées et maternités précoces, etc.) et sont consécutives à la perception de la femme et de son statut par la société en général et par l'homme en particulier. Bien que les déterminants de ce phénomène soient davantage d'ordre culturel et socio-économique, il y a lieu de noter que ces violences sont exacerbées par les conflits armés, surtout dans la partie Est du pays. Autant le niveau et l'ampleur de ces violences varient selon les milieux et les contextes, autant il en est pour les comportements, attitudes et pratiques de la population face au phénomène. Et les conséquences sont telles que la situation sociale de la femme, déjà défavorable, se précarise davantage et l'expose à des risques de tout genre.

Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde ont été survivantes de violences physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque Mondiale reconnait que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Dans le cadre de la relance socio-économique de la RDC, la Banque Mondiale, à travers le projet d'appui à la connectivité et au transport (PACT), finance la sous-composante 3.4 liées aux activités d'autonomisation des femmes, qui visent à combler certains écarts entre les sexes identifiés dans l'analyse de genre pour ce projet, y compris l'identification et la mise à l'échelle des initiatives locales existantes pour les femmes et les filles rurales dans les zones du projet qui favorisent la résilience et autonomisation des femmes ; et une assistance technique pour accroître la participation des femmes dans le secteur de la construction routière.



Official Use Only

Cette étude va définir un diagnostic pour établir la situation de référence, présenter les contraintes à lever et définir un plan d'action, incluant les objectifs visés dont sa mise en œuvre, qui sera financée par le projet.

## 1.2. Contexte national des violences basées sur le genre (VBG)

L'indice de développement du genre en RDC est de 0,844 (2018), indiquant un développement humain des femmes à environ 84 pour cent de celui des hommes, et la valeur de l'indice d'inégalité de genre de la RDC, 0,617 (2020), qui est parmi les cinq pires des pays africains, dénote également une forte inégalité de genre. Les disparités entre les sexes restent élevées principalement en raison des faibles indicateurs en matière d'éducation et de santé. Les articles 43 et 44 de la Constitution stipulent la gratuité de l'enseignement obligatoire et l'éradication de l'analphabétisme. Cependant, les filles abandonnent souvent l'école en raison de mariages et de grossesses précoces, ce qui entraîne un écart entre les sexes en matière d'éducation, mais aussi des relations de pouvoir déséquilibrées à la maison et des problèmes de santé de la reproduction. Par rapport aux hommes, l'alphabétisation des femmes, et en particulier celle des jeunes femmes, est faible. En 2015, le taux de scolarisation dans le secondaire était de 56,26 % pour les garçons contre 25,98 % pour les filles. Pour la population âgée de 15 à 24 ans, 90,96 % des hommes étaient alphabétisés contre 79,71 % des femmes. Les écarts de scolarisation et d'alphabétisation sont encore plus importants chez les pauvres et dans les zones rurales. L'âge légal du mariage est de 18 ans, mais il n'est pas rare que les filles des zones rurales se marient avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans. On estime que 20 % des femmes âgées de 15 à 19 ans et vivant dans les zones rurales sont des mères.

Le travail des femmes est concentré dans l'agriculture et le secteur informel. Leur participation à la formation technique est faible et les normes de genre limitent leur accès aux actifs productifs tels que la terre et le capital. Pour la création d'entreprises par des femmes, outre l'accès à la formation professionnelle et au capital, un soutien global, tel qu'un service de suivi par un mentor ou un modèle, est important. Les progrès en matière de participation sociale des femmes ne sont pas les mêmes dans les zones urbaines et rurales. Dans les villes, la jeune génération a des idées plus égalitaires en matière d'éducation et de professions, tout en maintenant une division sexuée du travail à la maison. En raison des tâches ménagères, des longues distances à parcourir pour se rendre à l'école et du harcèlement sexuel des enseignants, le mariage est une priorité pour les filles, et elles ne terminent souvent pas l'enseignement secondaire. Les écoles ne permettent pas aux élèves enceintes de venir à l'école.

La question de la violence basée sur le genre contre les femmes en RDC, et en particulier, la violence sexuelle dans les conflits, est largement connue. Le nombre d'incidents diminue en raison des efforts déployés par le gouvernement et la communauté internationale. Le nombre d'incidents de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme qui ont longtemps été une grande préoccupation, est également en baisse. Cependant, la violence, y compris la violence entre partenaires intimes, est toujours répandue. Dans la province du Kasaï, les filles seraient confrontées à un risque élevé de mariage précoce en raison de la fermeture des écoles. Les filles et les garçons, en particulier ceux des groupes les



Official Use Only

plus marginalisés, n'ont probablement pas accès à l'électricité et à des appareils tels que la radio, la télévision et les ordinateurs. Cependant, les filles ont plus de mal à accéder aux leçons par radio, en raison de l'accès limité aux radios et à l'électricité, ainsi que de l'augmentation de leurs tâches de collecte d'eau et autres responsabilités domestiques. Les pressions financières accrues peuvent également forcer les femmes et les filles à s'engager dans des relations d'exploitation pour répondre aux besoins personnels et domestiques de base.

1.2.1. Définition des concepts

- **La violence basée sur le genre** est une expression générique qui s'entend de tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes. Elle englobe des actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée.
- L'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel sont des manifestations de la VBG.
  **Exploitation sexuelle :** Tout abus ou toute tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais non limités, au fait de profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne
  **Abus sexuels :** Intrusion physique effective ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires. Toute forme d'exploitation sexuelle d'un mineur (c'est-à-dire, moins de 18 ans) est également considérée comme un abus sexuel
  **Harcèlement sexuel :** Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle pouvant raisonnablement propre à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation.
- **Le consentement** est un considérant clé de la VBG, particulièrement pour ce qui concerne l'EAS/HS. Il y a VBG dès lors que le consentement n'est pas donné de manière libre et volontaire. Le consentement doit être informé, fondé sur une appréciation et une compréhension claire des faits, des implications et des conséquences futures d'une action.
  Il n'y a pas de consentement lorsqu'un accord est obtenu par les moyens suivants :
  - Par la menace, la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, ou par une fausse déclaration ;
  - Par le recours à la menace de priver une personne d'un avantage auquel elle a déjà droit ;
  - En promettant à la personne de lui octroyer un avantage dans le cadre du projet.
- **Les auteurs potentiels** d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel, aux fins de la Note de bonne pratique de la banque Mondiale, peuvent être toute personne associée au projet, non seulement les ouvriers du bâtiment, mais aussi les consultants et les employés du projet chargés de superviser les travaux



Official Use Only

de génie civil ou d'entreprendre des activités d'assistance technique ou des études, ou le personnel de sécurité embauché pour protéger un chantier.

## 2. PRESENTATION DU PROJET

### 2.1. Contexte et justification

Depuis 2006, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) dans le secteur routier a pour objectif d'assurer la réouverture au trafic des principales liaisons du réseau ultra-prioritaire encore impraticables et non programmées sur d'autres financements (estimé à l'époque à 9.135 km) ainsi que leur entretien. Le financement de l'entretien des routes en terre concernées devant ensuite être progressivement pris en charge par le Fonds National d'Entretien Routier (FONER), créé par Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 portant création d'un Fonds National d'Entretien Routier « FONER ».

Le projet Pro-Routes a permis de couvrir dix (10) axes routiers sur une longueur totale cumulée de 3.345 km.

Fort des résultats satisfaisants obtenus au Pro-Routes avec son approche d'aménagement progressif suivi d'un entretien soutenu et d'une possibilité ultérieure de bitumage des tronçons en fonction d'une augmentation du trafic et dans la poursuite de son objectif de réhabilitation et d'entretien des axes non encore couverts sur le réseau ultra-prioritaire, le Gouvernement prévoit soumettre une requête de financement à l'IDA pour la mise en place, d'un nouveau projet routier, dénommé Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT). Ce dernier devra assurer la réhabilitation et le bitumage des axes identifiés dont l'axe Kabinda-Mbanga pour assurer l'extension progressive du réseau ultra prioritaire, ainsi que des travaux d'aménagements des aéroports de Goma.

### 2.2. Brève description du projet

Le PACT s'articule autour de 4 composantes et sous composantes techniques ci-après:

**Composante 1: Gouvernance Sectorielle pour une Connectivité Améliorée**

- *Sous-composante 1.1 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Routier*
- *Sous-composante 1.2 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur de l'Aviation*
- *Sous-composante 1.3 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique*
- *Sous-composante 1.4 : Gestion du Projet*

**Composante 2: Programme d'Amélioration des Transports et de la Connectivité Numérique**

- *Sous-composante 2.1 : Amélioration de la Connectivité Routière*
- *Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'Infrastructure aéroportuaire*
- *Sous-composante 2.3 : Amélioration de l'infrastructure numérique*



Official Use Only

**Composante 3 : Mesures Environnementales et Sociales**

- *Sous-composante 3.1 : Soutien à la Mise en Œuvre des Normes Environnementales et Sociales*
- *Sous-composante 3.2 : Gestion et Préservation Durables des Forêts*
- *Sous-composante 3.3 : Gestion de la Motorisation des Véhicules pour la Réduction des Émissions*
- *Sous-composante 3.4 : Activités d'Autonomisation des Femmes*

**Composante 4 : Composante de Réponse d'Urgence Contingente – CERC**

Les présents termes de référence concernent la sous-composante 3.4 : Activités d'autonomisation des femmes.

C'est dans le cadre du projet PACT que la CI procède au recrutement d'un bureau chargée d'une étude *base line* pour la réalisation des activités d'autonomisation des femmes et de la jeune fille dans les Provinces du Kasaï - Oriental, Lomami et Nord - Kivu.

Alors que le projet abordera de nombreuses questions de genre, à travers la sous-composante 3.4., il s'attaquera spécifiquement aux lacunes des femmes en matière de moyens de subsistance. Cette sous-composante financera des activités visant à combler certaines des lacunes en matière de genre identifiées dans l'analyse de genre pour ce projet (voir l'encadré 4 du PAD pour plus de détails), y compris l'identification et le renforcement des initiatives locales existantes pour les femmes et les filles rurales dans les zones du projet qui favorisent la résilience et l'autonomisation des femmes ; et l'assistance technique pour augmenter la participation des femmes dans le secteur de la construction ainsi que dans l'activité d'entretien des routes. Cette assistance technique entreprendra un diagnostic pour établir la base de référence, présenter les contraintes à traiter et définir un plan d'action incluant les objectifs ciblés. La mise en œuvre du plan d'action sera financée par le projet. Dans le cadre des résultats, le projet suivra le nombre de femmes ayant des revenus améliorés grâce à l'amélioration des compétences et des formations reçues par le biais des activités d'autonomisation des femmes du projet, avec une base de référence de zéro et un objectif final prévu de 4 400.

## 3. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE DE RÉFÉRENCE

L'objectif global de cette étude est d'établir une situation de référence détaillée des différents indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la sous composante 3.4. du projet dans les zones ciblées (Mbuji Mayi-Tshilenge-Katanda-Kabinda-Mbanga de 280 km et Butembo-Lubero de 45 km) de sorte que l'information obtenue puisse orienter la mise en œuvre des activités d'autonomisation de la femme et la jeune fille dans le Kasaï Oriental et le Lomami ainsi que Nord Kivu.

En outre, elle doit permettre d'ajuster les cibles au niveau des indicateurs d'intérêt et d'affiner le plan de suivi et évaluation des interventions. Elle doit aussi identifier les facteurs qui sont susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs de la sous composante du projet.

L'étude explorera les objectifs généraux suivants :



Official Use Only

Objectif spécifique 1 : Assurer l'identification et le renforcement des initiatives locales existantes pour les femmes et les filles rurales dans les zones du projet qui favorisent la résilience et l'autonomisation des femmes ;

Objectif spécifique 2 : Assurer une assistance technique pour augmenter la participation des femmes dans le secteur de la construction et de l'entretien routier.

Objectif spécifique 3 : Elaborer un plan d'action avec les valeurs cibles après diagnostic ayant établi les valeurs de référence, les contraintes, etc. pour une action d'autonomisation de la femme et filles à travers le projet.

**De manière spécifique pour les activités d'Autonomisation des Femmes**

Les objectifs spécifiques seront de combler certaines des lacunes en matière de genre identifiées dans l'analyse de genre y compris l'identification et le renforcement des initiatives locales existantes pour les femmes et les filles rurales dans les zones du projet qui favorisent la résilience et l'autonomisation des femmes. Et aussi de réduire la VBG, notamment la violence domestique vers la transformation des normes sociales et culturelles qui perpétuent le déséquilibre de pouvoir entre les femmes et les hommes vers l'amélioration de leurs compétences professionnelles et leur sécurité économique.

Cette étude permet d'obtenir des données fiables pour arriver à orienter les femmes dans les activités susceptibles d'être appuyées par le projet.

En lien avec le projet PAM « achats au service du progrès », et le projet TRANSFORME de la Banque Monsiale, le secteur de la construction ainsi que l'activité d'entretien des routes, les activités de prévention de violences basées sur le genre et autonomisation des femmes contribueront à :

- L'équilibre sociale et économique des femmes plus vulnérables des communautés vers l'augmentation de leur production agricole, betterave, élevage, etc ;
- La réduction de la perte des récoltes qui est synonyme de perte de revenus (qui peut atteindre à 30% en Afrique subsaharienne) et également le gaspillage de toutes les ressources précieuses - terre, eau, main d'œuvre - investies dans leur production.
- Inciter les petites agricultrices à investir dans leur exploitation pour surmonter la faiblesse de la production et de la productivité, ou bien encore les déficiences structurelles comme le manque de moyens de transport et d'infrastructures.
- Privilégier les achats auprès de petites productrices afin de renforcer les économies locales et stimuler la résilience et la productivité des communautés rurales l'un des piliers de la stratégie d'éradication de la faim.
- Encourager les gouvernements Provinciaux et le secteur privé à acheter des vivres d'une manière qui soit profitable aux petites productrices.
- Assurer la collaboration avec divers partenaires pour favoriser l'esprit d'entreprise chez les petites productrices comme moyen de renforcer la résilience et de répondre aux besoins nutritionnels à long terme.
- Fournir des formations et des ressources pour améliorer la qualité des récoltes, faciliter l'accès au financement et soutenir la commercialisation. Les femmes, qui assurent des tâches exigeantes et souvent non rémunérées, sont particulièrement



Official Use Only

encouragées à participer à la prise de décision et à tirer profit économiquement de leur travail.

- L'entretien des routes permet de circuler sur des routes en bonne état ce qui permet d'assurer des services de transport des récoltes et des personnes entre les villes et les marchés.
- L'octroi des prêts à rembourser dans le délai aux femmes dans leur entreprenariat en les organisant dans des coopératives pour assurer leur survie ainsi que celle de leur famille et toute la communauté.
- L'établissement d'un programme de lutte contre les VBG au sein des couples qui bénéficieront de l'autonomisation et ayant accepté de participer dans le programme de lutte contre les violences domestiques. La mise en place d'activités de lutte contre les violences basées sur le genre, notamment le référencement de survivantes, le renforcement des capacités des femmes des petites productrices

Il s'agit de dégager :

- Les perceptions des femmes rurales face à leur autonomisation : Les femmes rurales aspirent à l'autonomisation. Elles restent convaincues que leur autonomisation permettra le développement rapide de leur communauté et préalablement à améliorer le bien-être familial
- Stratégies d'autonomisation des femmes en milieu rural dont :
  - La mise en association, pour booster leur autonomisation, l'une des stratégies adoptées par les femmes en milieu rural est la mise en association. En effet, les femmes rurales se regroupent autour d'associations afin de conjuguer leurs efforts, leurs forces et expériences pour améliorer leur condition de vie sociale et économique. Elles se regroupent soit par voisinage, par l'ethnie, par la profession soit par promotion d'âge... ;
  - la mise en coopérative : les pratiques coopératives sont également une stratégie pour les femmes rurales de s'autonomiser. Les coopératives s'articulent autour de l'élevage, l'agriculture des légumes et produits vivriers ;
  - Le commerce : le commerce constitue l'une des activités autour desquelles les femmes rurales essaient de s'autonomiser. Les femmes en milieu rural s'évertuent à exporter et à commercialiser leurs productions agricoles. Ainsi, cela leur permet de faire des revenus, de valoriser leur statut social et économique.
- Les contraintes liées à l'autonomisation de la femme rurale sont entre autres :
  - L'analphabétisme : la plupart des femmes rurales ne sont pas allées à l'école ou du moins elles n'ont pas un niveau avancé dans les études. Et cela limite leurs efforts et actions d'autonomisation.
  - La domination masculine : les hommes tiennent à leur domination sexuée. Ils refusent d'accepter le fait que les femmes soient égales, le fait que les femmes rivalisent avec eux certains postes de responsabilités, certaines fonctions sociales, etc.



Official Use Only

- La religion : les considérations religieuses entravent également l'autonomisation de la femme rurale.
- La coutume et la tradition : elles sont des facteurs non négligeables dans les barrières qui entravent l'autonomisation de la femme rurale. En effet, les considérations de la tradition stipulent que la femme doit rester à la maison, s'occuper des enfants, de la famille.... De ce fait, il y a une contrainte temporelle et morale qui empêche la femme rurale de se mouvoir.
- La collaboration hommes-femmes : l'autonomisation des femmes rurales a besoin d'une indépendance financière et une capacité des femmes rurales à partager certaines tâches avec les hommes.

## 4. L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie proposée devra combiner une collecte de données qualitatives et quantitatives. Une revue de littérature/documentaire pointue permettra de recueillir des données secondaires pertinentes concernant les zones d'intervention du projet. De plus, le (la) consultant(e) collectera des données primaires en vue de renseigner les indicateurs d'intérêt.

L'étude utilisera des outils et des méthodes adaptées aux enfants, jeunes et/ou adultes (parents, etc.).

Toutes les données qualitatives et quantitatives recueillies dans le cadre de l'étude sur les jeunes enfants et adolescents et les adultes doivent être désagrégées par localité géographique, âge et sexe.

Les principaux indicateurs à renseigner au cours de l'étude de référence sont énoncés dans ces TDR. Toutefois, ils ne se sont pas limitatifs, des suggestions pour de nouveaux indicateurs pertinents (en particulier, les indicateurs qualitatifs) peuvent être faites. La méthodologie proposée doit être participative en vue de capturer les opinions des enfants, jeunes et d'autres acteurs clés dans les zones cibles participant au projet.

La méthodologie proposée est indicative et peut être améliorée par le consultant et validé par le commanditaire. L'échantillonnage sera proposé par le Consultant.

## 5. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Le(la) consultant(e) doit respecter les droits des personnes interviewées en leur garantissant confidentialité et sécurité. Le(s) consultant(s) s'engagent à lire, comprendre et signer le code de bonne conduite auquel il (elle) devra se conformer. Le rapport de l'étude de référence est la propriété de la CI qui décide de son usage. Les droits d'auteur reviennent à l'équipe de l'étude de base. Les deux parties (CI et le (la) consultant) conviennent d'observer la confidentialité sur toute information liée à l'étude.

## 6. MODALITÉS D'ÉXECUTION

Tout au long du processus, le consultant travaillera en étroite collaboration avec une équipe de la CI à travers son Unité Environnemental et Social chargée de la gestion de l'étude.



Official Use Only

Cette équipe coordonnera le suivi avec l'équipe du consultant firme. Elle examinera et approuvera les livrables de l'étude. Une réunion de cadrage entre le consultant et cette équipe permettra d'harmoniser la compréhension des présents termes de référence et de valider la méthodologie proposée par le consultant.

Le(la) consultant(e) sera responsable de la logistique, de la communication et du secrétariat (impression de la documentation, etc). Le(la) consultant(e) est également responsable de la l'administration de tous les outils méthodologiques tels que les questionnaires, focus -groups, etc.

La CI facilitera le processus en fournissant les documents de référence ainsi que les contacts des partenaires et des personnes ressources.

## 7. DUREE ET MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS

Le délai d'exécution des prestations est fixé à soixante-quatre (64) jours de prestations, hors délai d'approbation des rapports. La durée totale de l'étude y incluant le temps de la tenue des quatre (4) ateliers de restitutions, des commentaires du Client et de la BM est estimée à 120 jours (soit 4 mois).

Cette mission s'effectuera sous la supervision de l'Unité Environnementale et Sociale de la CI.

Durée du contrat :

| **Livrables et activités** | **Délai partiel (jour)** | **Délai cumulé (jour)** |
|---|---|---|
| Signature du Contrat et démarrage des prestations | T0 | 0 |
| Rapport de démarrage | 5 | T0+5 |
| Validation du rapport de démarrage par la CI | 2 | T0+7 |
| Mission de terrain et production du premier rapport provisoire | 30 | T0+37 |
| Rédaction (sur site) du rapport provisoire 1 + intégration des commentaires & observations de la CI et leur prise en compte avant les ateliers de restitution | 7 | T0+44 |
| Organisation de 4 ateliers (Mbuji-Mayi, Katanda, Kabinda et Mbanga) (évaluée à 12 jours) incluant la durée du voyage estimé à 3 jours) | 12 | T0+56 |
| Prise en compte des observations issues des ateliers et production du deuxième rapport provisoire (*hors site)* | 15 | T0+71 |
| **Rapport définitif** (après intégration des observations et commentaires de la CI et de la Banque mondiale) | 30 | T0+101 |
| Clôture du Contrat | 19 | T0+120 |



Official Use Only

Il est en effet proposé :

- 5 jours de production de rapport de démarrage ;
- 30 jours d'investigations et consultation sur terrain pour tous les experts ;
- 4 jours pour l'intégration des commentaires de la CI avant la tenue de l'atelier +1 jour d'intégration des commentaires de la CI) ;
- 12 jours pour la tenue des quatre (4) ateliers ;
- 5 jours comptés comme jours de prestations pour l'intégration des commentaires issus des ateliers et de la CI étalé sur la période de 15 jours dédiés à la rédaction du rapport provisoire 2 et sa validation ;
- 5 jours pour l'intégration des commentaires de la Banque mondiale dans le rapport final étalé sur une période de 30 jours.

## 8. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

***Critères d'éligibilité***

L'organisation retenue devra avoir au minimum les expériences et l'expertise suivantes :

- Minimum de cinq ans d'expériences dans la conception, la gestion, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de projet d'autonomisation économique des jeunes femmes peu alphabétisées ;

- Au moins trois ans d'expériences en accompagnement à la mise en place et gestion des petites entreprises, et la formation de jeunes femmes peu alphabétisées sur les métiers à faible participation féminine, en gestion de crédit et en littératie financière ;

- Avoir au moins une expérience de collaboration avec un éventail de parties prenantes (exécutants, communauté, gouvernement, chercheurs, bailleurs) et le secteur privé pour soutenir l'insertion des bénéficiaires dans les coopératives existantes et aider les jeunes filles entrepreneures à développer des liens nécessaires pour assurer le succès de leur entreprise ;

- Une bonne expérience de collaboration avec des agences internationales travaillant dans le domaine de la mise en œuvre de programmes Provinciaux ciblant les adolescentes ;

- Expériences en renforcement des capacités des institutions, des organisations non gouvernementales et dans le travail communautaire ;

- Capacité démontrée de travail avec divers groupes d'intervenants et de développement de consensus et de partenariats ;

- Une connaissance, une compréhension et une expérience approfondies de la mise en œuvre de programmes dans différents contextes nationaux de l'espace Kasaï et Kivu sont nécessaires ;

Disposer d'un personnel clé répondant aux qualifications ci-après pour réaliser la mission, à savoir :

### 1. Un Chef de mission : un économiste



Official Use Only

- Avoir un Bac+5, en économie, agronomie ou toute autre discipline similaire (économie financière, etc) ;
- Disposer d'au moins 06 années d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience dans la conception, la gestion, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets d'autonomisation économique des femmes et jeunes filles ;
- Avoir une excellente connaissance des Organisations qui interviennent dans le respect des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prise en charge psychosociale de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre ;
- Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Disposer d'une bonne expérience des méthodes de gestion des cas VBG ;
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences sexuelles basées sur le genre ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VSBG ;
- Avoir une connaissance de La Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (septembre 2018 et mis à jour en février 2020) de la Banque Mondiale, serait hautement apprécié.

**2. Un Expert VBG pour la prise en charge juridique et judiciaire des survivants des violences sexuelles**

- Avoir un Bac+5, en droit international ou discipline similaire
- Disposer d'au moins 06 années d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir une expérience de terrain avérée d'au moins 03 années dans les conseils juridiques et l'accompagnement des cas au tribunal ;
- Avoir une connaissance des instruments juridiques de la RDC et internationaux sur les questions VBG
- Avoir une maîtrise de la langue française (lire, écrire et parler couramment) ;
- Avoir une probité morale et intellectuelle reconnue ;
- Avoir une aptitude à travailler dans une équipe multidisciplinaire ;
- Disponibilité permanente pour toute la durée de la mission.
- Avoir une connaissance de La Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (septembre 2018) de la Banque Mondiale, serait hautement apprécié.

**3. - Un Expert psychosocial sur les questions de VBG**

- Avoir un Bac+5, en médecine humaine, en sciences sociales ou toute autre discipline similaire
- Avoir au moins 5 ans d'expertise professionnelle globale ;
- Avoir une expérience confirmée (minimum 3 ans) dans la prévention et réponse aux VBG ;
- Avoir une connaissance sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre, sur les EAS serait un atout.
- Avoir une connaissance avérée sur la gestion des plaintes au MGP



Official Use Only

- Avoir déjà réalisé une mission similaire dans le domaine de VBG au cours des cinq dernières années ;
- Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et des meilleures pratiques relatives l'éthique de prise en charge psychologique des SVS ;
- Disposer d'une bonne expérience des méthodes de gestion des cas VBG ;
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences sexuelles basées sur le genre ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VBG ;
- Avoir une connaissance de La Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (septembre 2018 et mis à jour en février 2020) de la Banque Mondiale, serait hautement apprécié.
- Avoir une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Avoir une expérience de la zone d'intervention du projet ;
- Parler les langues locales de la ZIP (Tshiluba) est un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et intranet, etc.).

**4. - Un Chargé de suivi et évaluation des activités :**

- Avoir un diplôme universitaire (Bac+5), ou son équilibre en sciences sociales ou en statistiques ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir au moins 4 ans d'expérience dans le domaine de suivi et évaluation préférablement au sein d'une institution ou une Organisation Non Gouvernementale ;
- Aptitude dans l'analyse qualitative et quantitative et la mise en œuvre d'un projet ;
- Expérience dans le suivi des projets VBG est un atout ;
- Expérience dans l'utilisation des logiciels d'analyse des données quantitatives et les systèmes de gestion des bases des données ;
- Expérience dans le développement et coordination de la collecte des données, les systèmes de traitement et d'analyse des données ;
- Maitrise de microsoft office, et surtout de l'Excel ;
- Maitrise de programmation en Kobo toolbox serait un atout.

**5. Expert en communication :**

- Disposer d'au moins un diplôme de graduat (un Bac+3) une maitrise en Communication ou toute autre discipline similaire ;
- Disposer d'au moins 04 années d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir une expertise dans la production d'un plan stratégique de communication avec un partenaire ;
- Avoir déjà réalisé une mission similaire dans le domaine de VBG au cours des cinq dernières années ;
- Avoir une connaissance sur la stratégie nationale de communication (sensibilisation, plaidoyer, Mobilisation Sociale, etc.) ;
- Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prise en charge psychosociale de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre ;



Official Use Only

- Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences sexuelles basées sur le genre ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VBG ;
- Avoir une connaissance de La Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (septembre 2018 mis à jour en février 2020) de la Banque Mondiale, serait hautement apprécié ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ;
- Avoir une maitrise de la langueTshiluba et swahili est un atout.

**6. - Un Expert en développement communautaire**

- Disposer d'au moins un diplôme de graduat (un Bac+3) une maitrise en sciences sociales, économique, ou toute autre discipline similaire ;
- Disposer d'au moins 04 années d'expérience professionnelle globale ;
- Avoir une expertise d'au moins 3 ans sur la conduite des campagnes de sensibilisation sur les violences basées sur le genre ;
- Avoir déjà réalisé une mission similaire dans le domaine de VBG au cours des cinq dernières années ;
- Avoir une connaissance sur la stratégie nationale de communication (sensibilisation, plaidoyer, Mobilisation Sociale, etc.) ;
- Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prise en charge psychosociale de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre ;
- Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences sexuelles basées sur le genre ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VSBG ;
- Avoir une connaissance de La Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (septembre 2018 mis à jour en février 2020) de la Banque Mondiale, serait hautement apprécié ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ;
- Avoir une maitrise de la langue Tshiluba et swahili est un atout.



Official Use Only